



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/MAI/097</b>	<b>OBJET :</b>  ADHESION DE LA COMMUNE DE NANGIS A « SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT »
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 28/05/2018	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 18/05/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 29/05/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 mai 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Monique DEVILAINE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180531-2018-MAI-097-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 110-1 et suivants,

CONSIDERANT l'engagement de la municipalité à être initiateur, prescripteur et acteur de comportements éco-responsables, s'inscrivant dans une démarche de construction de « ville durable et solidaire »,

CONSIDERANT l'intérêt que présente la sensibilisation du public (citoyens et agents municipaux) de Nangis pour pérenniser la démarche adoptée par une adhésion à l'association Seine-et-Marne Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE l'adhésion simple auprès de l'association « Seine-et-Marne Environnement » pour l'année 2018.

**ARTICLE 2 :**

DIT que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 mai 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180531-2018-MAI-097-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018